



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : BUDGET 2024

N° 26 / 12.2023 - Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, représentée par MM. Martin, Bruttin, Gashi et Marlève, a rencontré le Syndic M. Pascal Favre en date du 07.11.2023 afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

Sur la base du budget validé par la Municipalité, ainsi qu'en réponse aux différentes questions des membres de notre commission, M. Pascal Favre, municipal en charge des finances, nous a fourni toutes les explications et documents disponibles afin de justifier les divers postes de ce budget ainsi que du tableau des dépenses d'investissements.

Il est important de constater que ce budget est très proche du pré-budget présenté lors du dernier Conseil. Les différents postes n'ont varié que modérément.

A la lecture de ce budget, nous relevons les principales informations suivantes :

- Le total des **recettes**, est évalué à CHF 6'429'377.-. Il est en augmentation de CHF 237'739 par rapport au budget 2023.
- Quant aux **dépenses**, elles sont en augmentation de CHF 316'263.- à CHF 6'548'406. Elles s'affichaient à CHF 6'232'143.- pour 2023.
- A la lecture de ces chiffres l'excédent de charges annoncé sera de **CHF 119'029** en augmentation de CHF 41'840.- par rapport au dépassement annoncé dans le pré-budget de la Municipalité. (CHF 77'189.-). Cette différence est directement liée à l'augmentation de la contribution communale à la péréquation directe intercommunale, à la politique de cohésion sociale et à la participation aux frais de l'ASIRE et de l'EFAJE.
- L'excédent de charge correspond donc à environ 3 points d'impôt. Très proche de la situation validée lors du pré-budget.

Compte tenu de l'expérience de notre syndic en sa qualité de responsable des finances, ainsi que de la rigueur dont fait preuve notre municipalité, nous sommes à nouveau convaincus que tout sera entrepris afin de minimiser cet excédent de dépenses en cours d'exercice.

Le budget a été établi de manière relativement prudente, l'excédent de charges présenté à ce stade nous paraît dès lors tout à fait acceptable.

Dès lors, la Commission de gestion et des finances approuve l'objet tel que présenté par la Municipalité dans son préavis No 26/12.2023.

Elle propose donc au Conseil communal d'Etagnières :



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

- **D'adopter le budget ordinaire 2024 présentant un excédent de charge de CHF 119'029.- ;**
- **De prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte ;**
- **De prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2024, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour les exercices 2024 à 2026 et de leur financement.**

Etagnières, le 10.11.2023

Au nom de la Commission

Jean-Pierre Martin
Président

Alexis Bruttin
Vice-président

Astrit Gashi
Membre

Karim Marlève
Suppléant